

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 034-213402944-20250411-2025_021D-DE



Budget Primitif

Note explicative

COMMUNE DE SATURARGUES

Année 2025

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général sont de 173 759 € et sont composées des charges d'eau, d'électricité, chauffage, carburants, locations diverses, entretiens et maintenances, assurances, honoraires, frais de réceptions, téléphonie, ...

A noter une stabilisation des coûts de l'énergie qui était de 34 289€ en 2024 et une prévision de 34 000€ au budget 2025.

Les dépenses de personnel représentent 261 700 € composées principalement des salaires et des charges sociales, y compris les revalorisations de 2023 et début 2024.

Les autres charges de gestion courantes représentent 368 794 € avec les différentes participations aux services comme la lutte pour les incendies 24 000€, le SIVOM (écoles) pour 215 566€ (+ 41 444€ en 2025), la crèche et la garderie pour 38 664€.

A noter une augmentation inquiétante la charge du SIVOM (école et crèches) qui est passée en 2021 de 118 648€ à 211 869€ en 2024 et une prévision 2025 de 254 230€. Soit de 135 582 € d'augmentation en 5 ans. Il faut absolument revoir ces postes de dépenses en partenariat avec le SIVOM.

Les indemnités des élus sont stables à 40 000€.

La gestion du réseau électrique (SIERNEM) subit une très forte augmentation passant de 21 518€ en 2024, à 34 703€ au budget 2025, lié au passage à l'éclairage LED.

Le Centre Communal d'Action Sociale pour 500 €, les subventions aux associations pour 10 061€. Ces postes ont été revu à la baisse de 20%, ainsi que bien d'autres postes, afin de réaliser des économies et pouvoir boucler un budget à l'équilibre.

Il est inscrit un montant de 9710 € d'amortissements et 4000€ d'attribution de compensation.

Les charges financières sur les emprunts en cours représentent 227 342,74 € contre 22 658,43€ en 2024, en prévision du remboursement partiel des emprunts (pénalité de remboursement et intérêts courus).

LE TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EST DE 1 045 805,74 €.

Recettes de fonctionnement

Report de l'excédent de fonctionnement 2024 à hauteur de 186 545,74€.

Les atténuations de produits et les produits de services sont de 278 300 € avec :

- 240 000 € de fortagement contre 238 109€ en 2024,
- 38 300 € de redevance d'occupation du domaine public et diverses.

Les impôts et taxes perçus par la commune se montent à 455 260 € avec principalement :

- 310 000 € de taxe d'habitation et foncière augmentée pour la première fois durant le mandat. Elle était de 279 006€ en 2024.
- 113 200 € d'attribution de compensation et de dotation de solidarité,
- 24 230 € de taxe de consommation finale EDF et droits de mutation. Ces derniers sont en forte baisse car il y a peu de transactions. On passe de 51 656€ en 2024, à une prévision de 7 230€ en 2025.

Les dotations et participations de l'Etat se chiffrent à 88 700 € contre 84 401€ en 2024.

Les revenus des immeubles sont de 33 000 €.

LE MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EST DE 1 045 805,74 €.

Dépenses d'investissement

Les remboursements des emprunts en capital sont de 84 000 €.

Les acquisitions de biens corporels et incorporels se montent à 523 475,91 € avec principalement :

- Frais d'études, annonces, insertions : 33 100 €,
- Voiries et réseaux divers : 90 000 €,
- Extension cantine scolaire : 80 000 €,
- Aménagement sacristie : 60 000€,
- Projet plaine des jeux : 215 000€,
- Installations techniques et autres : 37 300€,
- Autres matériel informatique, transport, divers : 8 000€.

LE TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EST DE 607 475,91 €.

Recettes d'investissement

Le montant des amortissements provient d'un transfert de section pour 9 710€ et 4000€ d'attribution de compensation.

Les taxes d'aménagement et le reversement de la TVA représentent 53 000 €.

L'excédent d'investissement de 2024 est reporté sur 2025 pour 510 765,91 €.

Les subventions à obtenir sont de 30 000€.

LE TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EST DE 607 475,91 €.